

2.E.LOC
Société à responsabilité limitée
Au capital de 264.000 €
Siège social : 19 rue de la Pinotière
16400 LA COURONNE
822 814 406 RCS ANGOULEME

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le douze janvier,
A dix heures,

La société FIPAREM, société civile au capital de 600.000 euros, dont le siège social est sis 19 rue de la Pinotière – 16400 LA COURONNE, représentée par son gérant Monsieur Denis EMPOIS,

Associée unique de la société 2.E.LOC sus-énoncée,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance établi par Messieurs Denis et Éric EMPOIS,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Extension de l'objet social,
- Mise à jour subséquente des statuts,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la Société et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

« **Article 2 : OBJET** »

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- *La location de camions et autres véhicules professionnels et industriels sans chauffeur ;*
- *La location de camions et autres véhicules professionnel et industriels avec chauffeur ;*
- *Le transport de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules excédant 3,5 tonnes ;*
- *L'achat-revente, la réparation de tous véhicules et matériels à moteurs de toutes natures ;*
- *La location-bail de camions ;*
- *Le négoce de produits de grande consommation, de matériel de travaux publics, de matériaux de construction, neufs et d'occasion ;*
- *La location de matériel de travaux publics ;*
- *Le transport routier de marchandises pour le compte d'autrui ;*
- *La réalisation de travaux publics et privés et toutes activités relatives au BTP en général ;*
- *La réalisation de tous travaux de mécanique générale ;*
- *Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;*

- *La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. »*

DEUXIEME DECISION

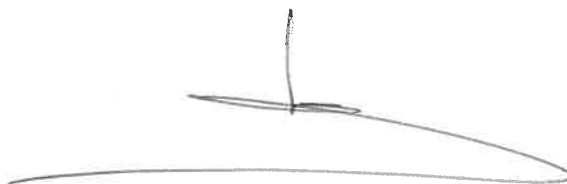
L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toute formalités de droit.

-0-0-0-

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-verbal signé par l'associée unique qui sera consigné au registre dédié.

La société FIPAREM

Représentée par son gérant, M. Denis EMPOIS

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line extending upwards from the center, and a smaller horizontal stroke above it.